

Avertissement

Le cartulaire de Fréjus occupe deux gros volumes numérotés respectivement A et B. Tous deux sont en papier d'assez médiocre qualité, que l'encre a traversé presque partout. Ils ont reçu chacun une couverture en carton couvert de parchemin.

Le premier volume porte sur sa couverture recto la lettre A et deux annotations du XIX^e s. : ça part de 1203 / jusqu'au dernier siècle ; et au dessous : 1203 Fréjus n° 117. Au verso, deux annotations : manuscrit très précieux / donné par m^r d'Audibert-Caille / pour les archives de l'évêché le 19 janvier 1850 / Vincent / vicaire général ; et au dessous : archives de / l'évêché de Fréjus / 1892.

La reliure a inséré au début du volume un cahier de 8 feuillets de papier non numérotés contenant deux répertoires mélangés. Le premier, alphabétique par type d'acte est resté inachevé et ne comporte qu'un très petit nombre de références. Le second, plus complet, enregistre les titres des actes dans l'ordre où ils ont été copiés. La transcription de ces deux répertoires n'offrait aucun intérêt. Pour la commodité du lecteur d'aujourd'hui, ils ont été saisis sous forme de tableaux rangés successivement :

1° dans l'ordre chronologique des actes

2° dans l'ordre alphabétique des lieux concernés.

On les trouvera ci-après.

Le second volume du cartulaire de Fréjus, consacré aux localités dont l'évêque avait, en totalité ou en partie, la seigneurie, n'est pas de la même main que le premier. En témoignent l'écriture moins régulière et la qualité moins soignée des copies. Dans le registre, les documents sont regroupés par localité, successivement

Puget (fol. 1 à 59v)

Fayence (fol. 60 à 135v)

Seillans (fol. 136 à 155)

Bargemon (fol. 156 à 174v)

Saint-Raphaël (fol. 176 à 215)

Montauroux (fol. 217 à 305)

Roquebrune (fol. 308 à 415v)

Bagnols (fol. 416 à 527).

Dans chaque localité, l'ordre suivi n'est pas rigoureusement chronologique.

La confection du cartulaire paraît se situer dans les dernières années du XVII^e siècle, après 1686 et avant 1705, date du premier acte copié d'une autre main dans le premier volume.

Les documents compilés proviennent sans doute de dossiers conservés à l'évêché et constitués dans les premières années du XVII^e siècle lorsque Barthélemy Camelin rouvrit le procès engagé par ses prédécesseurs Léon des Ursins (1525-1564) et François de Bouliers (1579-1487) contre l'administration royale pour faire cesser les usurpations commises à son détriment par les agents du pouvoir central et aggravées durant la longue vacance de l'évêché entre 1587 et 1594. Après la reconquête de ses droits à Fréjus même sanctionnée par l'arrêt du 30 septembre 1608, il fallut au prélat une trentaine d'années de lutte pour retrouver le pouvoir

perdu dans les villages, en particulier à Roquebrune et à Bagnols où la concurrence de coseigneurs laïcs compliquait encore le problème.

Le cartulaire est destiné à démontrer la réalité et l'ancienneté du pouvoir revendiqué par l'évêque et à conserver la mémoire des actes qui lui ont permis de le reconquérir.

La transcription des 635 feuillets du premier tome et des 527 feuillets du second n'est pas intégrale. Un certain nombre d'actes de pure procédure (assignations à comparaître, notifications, ordres d'exécution) sont réduits à une notice. Quelques-uns (baux emphytéotiques, contrats de location, ventes de terre) ont été abrégés de tout ou partie du formulaire habituel suggéré par les trois points entre parenthèses (...). On trouvera les autres (la plus grande partie) entièrement transcrits selon les règles en usage. Le respect du texte s'accompagne ici :

- d'un certain nombre corrections nécessitées par des omissions du copiste (lettres ou mots rétablis entre crochets carrés) ou au contraire des additions incongrues (lettres ou mots indiqués entre parenthèses), cacographies (indiquées en note infra-paginale) ;
 - de la surimposition d'une ponctuation et d'une mise en page conformes à nos habitudes actuelles et destinées à faciliter la compréhension du texte ;
 - conformément à l'usage établi, les mots appartenant à une autre langue que celle du texte (en latin dans un texte en français, en provençal dans un texte en latin) sont mis en italiques ;
 - d'une notice préliminaire (en italique et en gras) qui n'existe pas dans le document original et qui résume et présente chaque acte (date, lieu, résumé, éventuelles observations) pour en faciliter l'accès.
-

Répertoire chronologique

date	lieu	acte	vol	f°
s.d.	Roquebrune	un vieux dénombrement des biens de Roquebrune et de Villepey appartenants à l'évêché de Fréjus tiré des archives d'Aix, sans datte et sans sein	2	410
990	Fréjus	donation de Guillaume comte de Provence à Riculphe évêque de Fréjus du mois de mars 990	1	183*
1175	Fréjus	donation de Guillaume Lombardy comte de Provence	1	183*
1176	Fréjus	donation d'Ildefons et Raymond Bérenger frères	1	183*
1177	Fréjus	donation de Raymond Bérenger	1	183*
1184	Fréjus	confirmation de la donation de Guillaume Lombardy par Ildefons	1	183*
1203	Fréjus	donation par Ildefons comte et marquis de Provence aux seigneurs évêques de Fréjus de toutes les justices et autres droits de l'an 1203	1	4
1208	Fréjus	Idelfons comte de Provence donne la liberté aux évêques de Fréjus et aux chanoines de faire des acquisitions et des permutations dans tous les païs de Provence, fait à Draguignan au mois de novembre 1208	1	8
1224	Fréjus	confirmation de la donnation sy dessus par Raymond Berenguiet aussy comte de Provence fils d'Idelfons faite à Draguignan au mois d'aoust 1224	1	5
1224	Fréjus	Raymond Berenguiet confirme la liberté et privilège sy-dessus au mois d'octobre 1224	1	9
1225	Fréjus	privilège par lequel il conste que Berenguiet comte de Provence donne la moitié de la gabelle du sel aux évêques de Fréjus au mois de mars 1225	1	7
1235	Fréjus	led. Raymond fait échange avec l'évêque de Fréjus des terres du Puget à Agay pour la terre de Marseins, à Draguignan, dans le cimetièrre, au mois de septembre 1235	1	10
1235	Puget	le 14 callandes de septembre 1235 Raymond Berenguiet comte de Provence donne la terre du Puget et d'Agay à l'évêque de Fréjus et	2	1

		led. évêque luy remet en échange le lieu de Marseins		
1282	Bagnols	le seigneur évêque ayant trois cars de la juridiction de Bagnols, on auroit conclu luy contester ce droit même à occasion des étrangers, en façon qu'un homme de Bargème ayant commis un crime à Bagnols le 1 ^{er} et grand juge de Provence auroit dit et déclaré que la punition du délict étoit dévolu aud. seigneur évêque en vertu de ses privilèges. Fait à Draguignan le 2 du mois de may 1282, signé du propre sein Jacques Raymond notaire public	2	517
1296	Fréjus	Charles second confirme et ratiffie toutes les donations, privilèges et permutations accordées à l'église de Fréjus par les comtes de Provence ses prédecesseurs, fait à Rome le 28 octobre 1296	1	13
1301	Fréjus	sentence arbitrale passée entre l'évêque et le chapitre, fait à Aix le 25 avril 1301, receue par Raymond Fabry notaire	1	104
1303	Fréjus	le seigneur Jacques de Ossa évêque de Fréjus avoit fait publier par la ville de Fréjus que personne ne peut vendre du vin à Fréjus pendant que l'on vendoit le sien. Le même de Ossa ayant été fait souverain pontife sous le nom de Jean vingt-deux, Jacques luy ayant succédé aud. évêché auroit transigé avec les habitants de Fréjus et se seroit départi de ce droit de la vente du vin, transaction ratiffiée par le pape et par Rostan archevêque d'Aix le 13 juin 1303	1	616
1303	Bargemon	transaction entre le seigneur évêque et l'archidiacre au sujet de la juridiction de Favas, Bargemon et l'estang de Fréjus du 2 janvier 1303	2	156
1311	Fayence	transaction entre le seigneur évêque et m ^e s. Murelle du diocèse d'Avignon fait vicaire de Fayence le 6 aoust 1311	2	64
1344	Fréjus	les privilèges et confirmations exprimée sy-dessus ont été publiées à la présence de l'official et juge de Fréjus et enregistrés au greffe, fait à Fréjus le 7 septembre 1344	1	14
1366	Bargemon	nouveau bail à Jacques Leutaudy de Bargemon des deux moulins que le seigneur évêque a au terroir dud. Bargemon moyennant la cense annuelle de cinquante sestiers de bled, sçavoir la moitié annone et l'autre moitié mescle, et de cinq autres sestiers moitié annone comme dessus à l'hôpital du Pont Agarron pour le droit qu'il avoit auxd. moulins le 9 may 1366, notaire Pierre Rayne de Flayosc	2	160
1368	Fréjus	Jeanne comtesse de Provence confirme tous les privilèges raporté sy-dessus le 9 aoust 1368	1	27
1396	Fayence	garde et sentinelle par les habitants de Fayence au château du seigneur évêque situé à Fayence du 3 avril 1396	2	67

1399	Fréjus	un homme de S ^l -Raphaël ayant commis un homicide ses biens furent confisqués en faveur de l'évêque l'an 1399, le 1 avril	1	116
1401	Fréjus	ferme des herbages de Fréjus ou de S ^l -Raphaël par acte du 15 avril 1401	1	107
1405	Fréjus	teneur du livre appelé Livre Rouge le 2 février 1405	1	120
1409	Fréjus	les officiers royaux de Draguignan ayant attanté en matière criminelle à la juridiction de l'évêque, les comtes de Provence les auroient destitués et renvoyé la matière aux officiers de l'évêque en septembre 1409	1	79
1411	Fréjus	les officiers royaux ayant troublé ceux de l'évêque, la reine Yolans les auroit révoqué le 20 juin 1411	1	62
1414	Fayence	acte par lequel les habitants de Fayence déclarent ne vouloir point se joindre au procès que le seigneur évêque a contre la communauté de Fréjus du 7 juillet 1414	2	74
1417	Fréjus	certaines criminels ayant été arrêté par l'autorité du juge de Draguignan sont renvoyés aux officiers de l'évêque le 29 avril 1417	1	37
1418	Fréjus	sentence du sénéchal de Provence prononcée en faveur de l'évêque de Fréjus à Aix le 7 may 1418	1	33
1423	Puget	acte de partage des boenes et limites du terroir du Puget du 1 may 1423	2	11
1425	Fréjus	cries publiques faites par commandement du seigneur évêque le 1 octobre 1425	1	15
1425	Fréjus	hommage lige prêté au seigneur évêque par les habitants de Fréjus le 20 octobre 1425	1	40
1425	Puget	hommage lige prêté par les gens du Puget au seigneur évêque de Fréjus le 31 mars 1425	2	16
1425	Fayence	hommage lige rendu au seigneur évêque par tous les habitants de Fayence le 21 octobre 1425	2	60
1429	Roquebrune	échange fait entre le seigneur évêque et magnifique s ^r Antoine de Villeneuve marquis de Trans de la terre de Flaiosc dont led. évêque étoit conseigneur, dont il s'est départi en faveur dud. s ^r marquis, n'y ayant plus rien qu'en qualité de prieur à la juridiction spirituelle, et en échange led. s ^r de Villeneuve auroit remis aud. seigneur évêque tous les droits qu'il avoit ou pouvoit avoir sur les terres de Roquebrune, Pallaisson et Villepey avec le dénombrement des susd. droits le 23 juin 1429, notaire Boisson	2	308

1429	Roquebrune	le 8 ^{me} jour du mois de novembre 1429, notaire Jean Pigono, Jean évêque de Fréjus prête hommage à Charles comte de Provence pour les terres de Roquebrune et Palaisson	2	317
1438	Fréjus	autre confirmation par René comte de Provence des mêmes privilèges, à Marseille le 26 février 1438	1	30
1439	Fréjus	acquisition du capoul ou barc d'Argens le dernier décembre 1439	1	138
1439	Bagnols	vente faite par René, comte de Provence, l'aubergue de Bagnols et du capoul de la rivière d'Argens de Fréjus au seigneur évêque pour la somme de cent ducats, fait à Naples le 31 décembre 1439, signé René Cotignon, extrait des archives de la Chambre des comptes en Provence et du registre Lillii, fol. 304 en iceux conservé et collationné par moy conseiller auditeur secrétaire et archivaire de Sa Majesté, signé Mayran	2	523
1452	Puget	arrentement des pâturages du Puget du 7 octobre 1452	2	20
1457	Fréjus	déclaration dud. comte René touchant les régalles en faveur de l'évêque de Fréjus, à Marseille le 7 décembre 1457	1	32
1472	Saint-Raphaël	nouveau bail pour Bertrand Roux de certain lieu aperii au terroir de S ^t -Raphaël du 7 octobre 1472	2	185
1472	Saint-Raphaël	arrentement de pâturages du 8 octobre 1472	2	186
1473	Saint-Raphaël	accept de palud au terroir de Saint-Raphaël moyennant la cense annuelle d'un gros tous les ans par acte du 16 may 1473, le nom du notaire manque	2	188
1477	Bagnols	par acte du 9 mars 1477 reçu par Honoré Tornon notaire le seigneur évêque convient avec Louis Amero du diocèse d'Albengue en l'état de Gène pour l'habitation de Bagnols sous les conditions exprimées aud. acte	2	416
1481	Fréjus	le roy de France, sçavoir Louis XI ^e , Charles VIII et Louis XII, ont confirmé tous les privilèges tant à l'égard des ecclésiastiques que autres le 19 décembre 1481	1	65
1482	Bagnols	permission de l'évêque donnée aux habitants de Bagnols de diviser les biens dud. lieu du 20 juin 1482	2	453
1483	Fréjus	descente de noble Louis de Villeneuve seigneur de Flayosc viguier de Draguignan député pour le sujet des régalles appartenants à l'évêque, du 12 avril 1483	1	108

1483	Puget	arrentement des droits que le seigneur évêque perçoit du Puget du 8 mars 1483	2	21
1483	Puget	autre arrentement des pâturages du Puget du 8 avril 1483	2	25
1484	Bagnols	donnation faite par le seigneur évêque des diverses possessions qu'il avoit au terroir de Bagnols pour l'entretien d'un curé, se réservant le droit de disme, du 23 janvier 1484	2	450
1485	Fréjus	institution de juge pour la temporalité de Fréjus, le siège vacant, du 9 novembre 1485	1	114
1487	Fréjus	le seigneur évêque donne permission à Jean Vaixière de bâtir sur les vieilles murailles à Fréjus le 24 mars 1487	1	117
1489	Fréjus	acte de transaction passé entre le seigneur évêque et les habitants de Fréjus le 27 avril 1489, reçu par Tabartelis notaire de Fréjus, où il est parlé des tables des foires et à l'article 12 ^e que le boucher ne pourra vendre la viande de mouton aux officiers de l'évêque que cinq deniers moins une obole	1	44
1490	Fréjus	renouvellement des cries publique du 5 octobre 1490	1	17
1490	Fayence	visite des murailles et fossés par le viguier de Draguignan du 4 mars 1490	2	69
1494	Fréjus	trasaction entre le seigneur évêque et les consuls de la Brigue concernant ses herbages du 8 avril 1494	1	112
1496	Bagnols	gratification de sentence exprimée au compromis cy-dessus par le commissaire de Bagnols du 25 juin 1496 Pignoli notaire	2	450
1496	Bagnols	noble Guillaume de Fayence ayant vendu à noble Laugier de Varrayon tout le droit, domaine et seigneurie qu'il avoit au terroir de Bagnols, le seigneur évêque comme seigneur majeur dud. lieu à qui led. Laugier se seroit présenté pour en avoir l'investiture led. s ^f évêque auroit retenu le tout par droit de prélation, fait le 13 janvier 1496, signé Grennon citoyen de Grasse notaire	2	519
1498	Bargemon	reconnaissance de vigne au terroir de Bargemon par m ^e Jean Digne prêtre passée en faveur du seigneur évêque le 7 juin 1498	2	162
1501	Fréjus	arrentement des herbages de Fréjus et du Puget à gens de la Brigue du 4 novembre 1501	1	118
1502	Fréjus	constitution de viguier à Fréjus par l'évêque le 26 juillet 1502, Pignolli notaire	1	115

1502	Puget	autre arrentement des pâturages du Puget et S ^t -Raphaël du 16 juillet 1502	2	26
1503	Puget	promesse de fouler les bleds du Puget par le procureur du seigneur évêque du 26 novembre 1503	2	27
1504	Fréjus	licence de pescher accordée par les officiers du seigneur évêque du 2 mars 1504	1	118
1504	Fréjus	autre arrentement desd. herbages (de Fréjus et du Puget) aux mêmes du 14 avril 1504	1	120
1504	Saint-Raphaël	acte de convention et accord 1504 receu par Pignoli notaire par lequel il paroît que le seigneur évêque est seigneur de Saint-Raphaël puisque le nommé Pierre Anglesi menuisier ayant coupé du bois au terroir de Saint-Raphaël pour les gallères du prince de Monaco led. seigneur évêque luy imposa la peine de luy payer le dommage causé	2	190
1504	Saint-Raphaël	par acte du 2 may 1504 receu par Pignoli notaire le seigneur évêque permet à Jacques Risso de la Napoule de pescher dans les mers près la Napoule appartenant aud. seigneur évêque à la lumière à la charge qu'il donnera la 24 ^{me} partie du poisson qu'il prendra aud. s ^r évêque et qu'il salera bien et décemment, fournissant led. s ^r évêque le sel et barrils	2	191
1505	Saint-Raphaël	arrentement de ferrage proche le portail de Saint-Raphaël dud. seigneur évêque du 12 octobre 1505 notaire Pinholi	2	192
1507	Puget	permission à Jacques Raynaudi pour faire porter des fenêtres aux murailles du château du Puget du 24 février 1507	2	28
1507	Puget	arrentement des caucades ou foulements des bleds du terroir du Puget du 8 mars 1507	2	29
1509	Saint-Raphaël	par acte du 2 juin 1509 notaire Pinholi le viguier du seigneur de Fréjus donne permission à Cristophle Leuze de couper de bois dans la forest de la Descausse terroir de Saint-Raphaël	2	193
1509	Bagnols	arrentement des herbages de Bagnols pour le seigneur évêque du 21 avril 1509	2	457
1510	Seillans	création d'officiers au lieu de Seillans, Bourigaille, S ^t -Julien de Ollis et S ^t -Pierre de Boton par les conseigneurs desd. lieux du 11 septembre 1510	2	143
1510	Bargemon	institution de lieutenant de juge par le seigneur évêque au lieu de Bargemon le 6 mars 1510 notaire Quoquepi	2	164
1511	Fréjus	arrêt du parlement d'Aix au sujet de la justice et régalle de Fréjus rendu en 1511	1	140

1511	Fréjus	arrêt du parlement de ce païs touchant le droit de la justice et création des officiers du 14 juillet 1511	1	281
1511	Puget	permission à Barthelemy Dolle de bâtir aux murailles du Puget une porte honnête pour entrer dans sa maison du 26 avril 1511	2	31
1512	Fréjus	trois lettres royaux pour la révision de l'arrêt cy-dessus du 30 mars 1512	1	150
1513	Fréjus	lettre d'évocation obtenue par l'évêque au Grand conseil contre les habitants de Fréjus le 15 février 1513	1	156
1513	Fréjus	procès verbal fait par le s ^r Guodon conseiller au Grand conseil du 8 mars 1513	1	160
1514	Fréjus	arêt du Grand conseil du 8 février 1514	1	184
1514	Fréjus	attribution de juridiction au Grand conseil du 4 aoust 1514	1	186
1514	Fayence	un huissier du Grand conseil étant venu assigner au conseil les conseuls de Fréjus et ceux de Fayence à la requête du seigneur évêque, ceux de Fayence auroient répondu qu'ils ne vouloient point être parties contre leur évêque, du 3 juillet 1514	2	77
1517	Fréjus	déclaration sur l'évocation du 5 février 1513 du 19 mars 1517	1	193
1517	Puget	permission à noble du Puget de fouler les bleds du 8 may 1517	2	32
1522	Fayence	acte de bail d'un jardin à Fayence écrit en provençal du 30 décembre 1522	2	84
1526	Fréjus	transaction passée entre l'évêque de Fréjus et la communauté de Fréjus du 24 septembre 1526	1	198
1526	Bagnols	le seigneur évêque donne à nouveau bail à Barnabé Escouffier du lieu de Tourretes un four à la bastide dud. Escouffier situé au terroir de Bagnols sous le service annuel et perpétuel de cinq quarterées d'annone payables tous les ans le 14 aoust, fait le 23 may 1526, signé Gatussi notaire de Fréjus	2	458
1527	Fayence	le seigneur évêque donne à la communauté les four et moullins à nouveau bail se retenant à perpétuité le droit de domaine et de directe le 18 mars 1527	2	94
1530	Fréjus	établissement d'un official à Draguignan du 26 septembre 1530	1	224

1532	Fréjus	déclaration du roy François premier par laquelle il promet de ne point réunir à son domaine les aliénations faites par les comtes de provence du 20 juin 1532	1	240
1537	Fréjus	dénombrement des biens de l'évêché présenté à la Chambre des comptes par l'évêque de Fréjus le 7 mars 1537	1	227
1542	Bagnols	compromis entre le s ^r évêque et la communauté de Bagnols du 14 février 1542 notaire Fanguiatoris de Fréjus par lequel il est porté que lad. communauté en événement de chaque nouveau évêque sera tenue de luy donner cinquante sols couronnés	2	425
1550	Roquebrune	transaction du 18 novembre 1550 receue par Jean-Louis Imbert notaire entre frère Jacques de Grasse commendeur de Comps et noble Bernardin de Puget conaigneur de Roquebrune d'une part et la communauté dud. lieu d'autre au sujet du pasturage et nourriture du bétail étranger	2	329
1551	Seillans	transaction passée le 10 septembre 1551 receue par Marc Dolle notaire de Fréjus au sujet d'une prétention que noble Boniface de Flotte s ^r de Meaux avoit sur certaine terre appelée le Devanson. Led. s ^r évêque pour le bien de la paix auroit cédé et remis aud. s ^r de Flotte led. Devanson avec tous ses droits, sauf et réservé aud. évêque la disme de toute sorte des grains ou seizein qui se recuilliront aud. Devanson et autres terres situées au terroir de S ^t -Julien et pour la cession et rémission dud. Devanson led. s ^r de Meaux s'oblige de payer annuellement et perpétuellement le jour de saint Michel aud. seigneur évêque une cense de dix florins. Arrêt d'expédient du 12 aoust 1614 qui condamne le s ^r de Meaux et de Seillans au payement de lad. cense	2	144
1560	Saint-Raphaël	transaction du 10 décembre 1560 sans nom de notaire passée entre les communautés de Fréjus et de Saint-Raphaël	2	193
1560	Saint-Raphaël	teneur de la procuration faite par la communauté de Saint-Raphaël du 24 novembre 1560 receue par Raimond Vesilli notaire	2	198
1560	Saint-Raphaël	teneur de la procuration de la communauté de Fréjus du 21 novembre 1560 receue par Gabriel Clément notaire de Fréjus	2	199
1565	Fréjus	transaction du 27 juin 1565 receue par Lambert notaire passée entre l'évêque et la communauté de Fréjus, par laquelle led. évêque se départ du droit de directe et autres choses y contenues moyennant une pension annuelle et perpétuelle de quatre cents cinquante écus d'or pistolles valant quarante huit sols tournois pièce; autre transaction, confirmation de la présente, du 12 juillet 1582 receue par Vezillis notaire	1	248
1570	Fayence	transaction passée entre le seigneur évêque et la communauté de Fayence au sujet du four et moullins dont il est parlé en l'article précédent. Lad. communauté s'oblige de payer annuellement et	2	112

		perpétuellement aux seigneurs évêques une pension de six cents florins de douze sols tournois pièce. Receue lad. transaction par Balthezar Maunier notaire de Fayence le 21 février 1570		
1575	Bagnols	le seigneur évêque donne en emphytéose perpétuelle à noble Barthélemy de Neris seigneur de Bagnols une terre et bouage situés aud. terroir sujet à la directe dud. évêque et en droit de lods en cas de changement de main, le 19 mars 1575, notaire Bonaud notaire de Fréjus	2	464
1575	Bagnols	led. s ^r évêque donne à nouveau bail une montagne nommé la Colle de Musset au terroir de Bagnols à damoiselle Sibille de Roman mariée à noble Barthélemy de Neris seigneur de Bagnols, soeur lad. damoiselle à m. Bertrand de Roman évêque de Fréjus contrahant à la cense d'un sol pour mois, se réservant le droit de retemption et lods, le 9 décembre 1575, notaire Hugues Garamagne de Fréjus	2	469
1576	Fréjus	l'évêque donne permission aux habitants de transporter le greffe pour l'embellissement de la place du Marché le 3 novembre 1576	1	263
1582	Fréjus	arrêt du Grand conseil qui permet au s ^r de Boulliers évêque de reprendre le procès commencé par le feu cardinal de Flisco du 9 mars 1582	1	282
1582	Fréjus	extrait du rôle des placets présentés au Roy le 1 décembre 1582	1	287
1583	Fréjus	demande su seigneur évêque demandant l'exécution de l'arrêt de parlement d'Aix de 1511 du 12 mars 1583	1	296
1585	Fréjus	transaction passée entre le seigneur évêque et m ^{rs} du chapitre touchant ke droit de disme du 20 septembre 1585	1	266
1585	Fréjus	arrêt du Grand conseil qui ordonne de produire sur la demande cy-dessus faite du 30 juin 1585	1	458
1586	Fréjus	lettres patentes du Roy par lesquelles il demandoit au s ^r Durand conseiller de procéder extraordinairement du 15 février 1586	1	304
1586	Fréjus	arrêt solennel du Grand conseil rendu contre les habitants de Fréjus au sujet de la justice et création des officiers et autres choses le 29 mars 1586	1	325
1587	Fréjus	procès verbal dressé par m ^r Louis Antelmy conseiller au parlement d'Aix commissaire député touchant la rébellion des habitants de Fréjus contre l'exécution de l'arrêt cy-dessus du 17 mars 1587	1	443

1587	Fréjus	demande du s ^r évêque en excusion dud. arrêt de 1586 faite le 25 septembre 1587	1	450
1587	Fréjus	arrêt du Grand conseil rendu sur le procès-verbal fait par le sieur Antelmy contre les rebelles du 29 aoust 1587	1	462
1598	Fréjus	transaction entre le chapitre et habitants de Fréjus au sujet du payement de la dîme du 16 juin 1598	1	274
1598	Roquebrune	quittance concédée par les seigneurs de Roquebrune touchant le dépaître du terroir dud. lieu en faveur de Jean Gaston du 28 avril 1598, notaire Attanoux	2	333
1603	Saint-Raphaël	arrentement du grenier à sel joignant le palais épiscopal et l'autre grenier à Saint-Raphaël appartenant au seigneur évêque pour 6 années moyennant la rente de 90 L. et une charge de sel tous les ans fait le 21 mars 1603, reçu par Vaixière notaire	2	202
1604	Fréjus	autre arrêt obtenu par l'évêque pour l'exécution de celui de 1586 rendu le 21 février 1604	1	470
1604	Fréjus	arrêt du Grand conseil qui déclare nulle les procédures faites au parlement d'Aix à la requête de l'avocat général contre le seigneur évêque du 2 avril 1604	1	472
1605	Fréjus	écriture pour le s ^r de Fréjus touchant la prescription	1	476
1605	Saint-Raphaël	nouveau bail par le s ^r évêque au s ^r de la Fumée de la terre d'Agay pour la rendre habitable du 10 septembre 1605 notaire Maurel	2	211
1606	Fréjus	arrêt du Grand conseil qui ordonne que la prescription n'aura pas lieu, du 5 juin 1606	1	486
1607	Saint-Raphaël	déclaration des habitants de Saint-Raphaël par laquelle ils attestent que la juridiction haute, moyenne et basse a toujours appartenu au seigneur évêque du 14 septembre 1607, Vaixière notaire de Fréjus	2	203
1607	Saint-Raphaël	autorisation de la déclaration sy-dessus par délibération du conseil de Saint-Raphaël du 21 septembre 1607, notaire Benoit de Fréjus	2	206
1608	Fréjus	arrêt de renvoy du Privé conseil en règlement du jugement du 9 avril 1608	1	488
1608	Fréjus	arrêt du Grand conseil obtenu contre les habitants de Fréjus et autres endroits du dernier septembre 1608	1	494
1608	Fréjus	arrêt de forclusion du 2 juin 1608	1	571

1608	Fréjus	par arrêt du Privé conseil du Roy le procès entre le seigneur évêque et le s ^r de Foresta est renvoyé au Grand conseil le 9 avril 1608	1	573
1608	Seillans	par acte de transaction du 16 juin 1608 receue par Hellion Vaixière notaire de Fréjus et Bernardin L... notaire de Seillans le seigneur évêque se départ de tous les droits qu'il pouvoit avoir sur la communauté de Seillans moyennant une pension annuelle et perpétuelle de 30 L. payable à chaque fête de Pâques	2	147
1608	Bargemon	transaction passée entre le seigneur évêque et la communauté de Bargemon par laquelle led. évêque se départ des droits qu'il avoit aud. Bargemon et Favas moyennant une pension annuelle de 30 L. du 5 février 1608 notaire Vaixière	2	166
1608	Roquebrune	arrêt du parlement de Provence du 21 avril 1608 signé Estienne rendu entre l'abbé du monastère de Montmajor d'Arles demandeur et le seigneur évêque et l'abbé du Thoronnet conseigneurs de Roquebrune et autres deffendeurs. L'abbé du Thoronnet, Dolle et autres sont condamnés à payer la disme des propriétés qu'ils possèdent au terroir de Roquebrune et Villepey aud. abbé de Montmajor	2	336
1608	Roquebrune	procès-verbal fait par le lieutenant de Brignolle au sujet des querelles des gens de Roquebrune fait au mois d'avril et may 1608 signé David	2	343
1608	Roquebrune	délibéré de sentence de statut de querelle intenté par le seigneur évêque et autres conseigneurs de Roquebrune, Palaisson et Villepey contre Claude de Villeneuve se disant seigneur majeur desd. lieux prononcé le 4 may 1608, signé David greffier	2	407
1609	Fréjus	arrêt du parlement d'Aix au sujet des injures que Marc-Antoine Villy avoit dit au seigneur évêque de Fréjus du 12 décembre 1609	1	574
1609	Fréjus	arrêt du Grand conseil contenant transaction passée entre le seigneur évêque et habitants de Fréjus concernant le changement de viguier et autres droits du 29 septembre 1609	1	575
1611	Fréjus	ordonnance de m ^r Pericard commissaire pour la réunion du domaine aliéné du 30 juin 1611	1	599
1611	Puget	sentence du lieutenant de Duaguignan qui condamne les habitants du Puget de passer nouvelle reconnoissance au seigneur évêque du 14 novembre 1511	2	33
1613	Fayence	autre trasaction entre le seigneur évêque et la susd. communauté qui augmente lad. pension de six cents florins qui font 350 L. de la somme quarante-un écu de trois livres pièce faisant 123 L., si bien que lesd. deux pensions font la somme totale de 483 L. payables en deux termes. Acte fait le 18 avril 1613, notaire Hellion Vaixière de Fréjus et Jean Maunier de Fayence	2	124

1614	Fréjus	par acte du 19 février 1614 le seigneur évêque rachatte la barque d'Argens pour le prix de 900 L.	1	592
1614	Puget	appel au parlement de la sentence sy-dessus qui feut confirmée par arrêt du dernier juin 1614	2	47
1615	Fréjus	arrest par lequel il est déffendu à tous les officiers de troubler ceux établis par l'évêque du 23 janvier 1615	1	600
1615	Puget	transaction entre le seigneur évêque et les habitants du Puget par laquelle il est dit qu'ensuite de la sentence et arrêt cy-dessus le seigneur évêque aura la directe universelle du 21 mars 1615	2	53
1617	Bagnols	arrêt du Grand conseil qui met en possession l'évêque de la 11 ^{me} partie de Bagnols du dernier septembre 1617	2	472
1618	Bagnols	autre arrêt du conseil qui adjuge au s ^r d'Agout la 5 ^{me} partie de la terre de Bagnols du 8 septembre 1618, signé Collier	2	503
1625	Fréjus	arrest du Grand conseil par lequel il est ordonné que toutes les amandes et confiscations des biens des criminels de Fréjus et autres lieux dépendants de l'évêché appartiendront à l'évêque du 18 aoust 1625	1	603
1627	Roquebrune	arrêt dud. parlement d'Aix du 29 may 1627 signé Estienne qui confirme la sentence de visite du s ^r évêque et condamne l'abbé commendataire et Econome du couvent de Montmajor aux dépens modérés à 100 L.	2	341
1628	Bagnols	arrêt de parlement de Provence qui condamne les habitants de Bagnols à payer au seigneur évêque la disme du millet du 26 juin 1628, signé Albert	2	514
1635	Roquebrune	autre dénombrement des terres et propriétés que le seigneur évêque a aux lieux de Roquebrune, Villepey et Palaisson avec leurs confronts, faits en 1635	2	411
1636	Fréjus	transaction passée entre le seigneur évêque et le s ^r Vincens de Roux au sujet de la terre d'Agay remise aud. de Roux en arrière-fief. Cette transaction est importante attendu que le seigneur Zongo Ondedey en la ratifiant à Aix le 14 may 1660, notaire Arbès d'Aix, led. seigneur évêque fait des réserves, faite lad. transaction à Fréjus le 8 aoust 1636	1	606
1647	Fréjus	le seigneur évêque a été exempté de la taxe du sixième denier le 28 may 1647	1	606
1647	Fréjus	extrait d'un jugement rendu par le bureau des finances par lequel les herbages, passages et autres droits ont été tirés du domaine du Roy	1	635

1683	Fréjus	extrait d'ordonnance des commissaires du domaine du Roy qui maintient l'évêque de Fréjus dans sa juridiction dud. Fréjus du 26 novembre 1683	1	609
1684	Fréjus	arrêt du conseil d'état qui ordonne la nomination des prédicateurs de l'advent et carême en l'église collégiale de Draguignan appartiendra au seigneur évêque du 24 janvier 1684	1	611
1686	Fréjus	arrêt du conseil d'état touchant l'affaire du Revest, qui ordonne que les pièces produites au parlement de Provence seront portées riere le greffe du conseil d'état pour y être jugé, du 3 septembre 1686	1	612
1690	Fréjus	jugement des commissaires des domaines au sujet des régales	1	631
1690	Fréjus	relief d'apel dud. jugement	1	634
1705	Fréjus	il y a tout de suite l'hommage fait au Roy par le seigneur évêque de Fleury en 1705	1	623
1705	Fréjus	par arrêt du parlement d'Aix Jacques André du lieu de Fayence étant fermier de la disme du seigneur évêque sur les contestations meues entre les parties led. André auroit été condamné à tous les dépens le 19 février 1705 au sujet de la disme des agneaux	1	628
1705	Fréjus	requête et ordonnances de M ^r l'évêque de Fréjus au sujet de l'arrêt du parlement sur les régales	1	634

—
—

Répertoire topographique

date	lieu	acte	vol	f°
1282	Bagnols	le seigneur évêque ayant trois cars de la juridiction de Bagnols, on auroit conclu luy contester ce droit même à occasion des étrangers, en façon qu'un homme de Bargème ayant commis un crime à Bagnols le 1 ^{er} et grand juge de Provence auroit dit et déclaré que la punition du délict étoit dévolu aud. seigneur évêque en vertu de ses privilèges. Fait à Draguignan le 2 du mois de may 1282, signé du propre sein Jacques Raymond notaire public	2	517
1439	Bagnols	vente faite par René, comte de Provence, l'aubergue de Bagnols et du capoul de la rivière d'Argens de Fréjus au seigneur évêque pour la somme de cent ducats, fait à Naples le 31 décembre 1439, signé René Cotignon, extrait des archives de la Chambre des comptes en Provence et du registre Lillii, fol. 304 en iceux conservé et collationné par moy conseiller auditeur secrétaire et archivaire de Sa Majesté, signé Mayran	2	523
1477	Bagnols	par acte du 9 mars 1477 reçu par Honoré Tornon notaire le seigneur évêque convient avec Louis Amero du diocèse d'Albengue en l'état de Gêne pour l'habitation de Bagnols sous les conditions exprimées aud. acte	2	416
1482	Bagnols	permission de l'évêque donnée aux habitants de Bagnols de diviser les biens dud. lieu du 20 juin 1482	2	453
1484	Bagnols	donnation faite par le seigneur évêque des diverses possessions qu'il avoit au terroir de Bagnols pour l'entretien d'un curé, se réservant le droit de disme, du 23 janvier 1484	2	450
1496	Bagnols	gratification de sentence exprimée au compromis cy-dessus par le commissaire de Bagnols du 25 juin 1496 Pignoli notaire	2	450

1496	Bagnols	noble Guillaume de Fayence ayant vendu à noble Laugier de Varrayon tout le droit, domaine et seigneurie qu'il avoit au terroir de Bagnols, le seigneur évêque comme seigneur majeur dud. lieu à qui led. Laugier se seroit présenté pour en avoir l'investiture led. s ^r évêque auroit retenu le tout par droit de prélation, fait le 13 janvier 1496, signé Grennon citoyen de Grasse notaire	2	519
1509	Bagnols	arrentement des herbages de Bagnols pour le seigneur évêque du 21 avril 1509	2	457
1526	Bagnols	le seigneur évêque donne à nouveau bail à Barnabé Escouffier du lieu de Tourretes un four à la bastide dud. Escouffier situé au terroir de Bagnols sous le service annuel et perpétuel de cinq quarterées d'annone payables tous les ans le 14 aoust, fait le 23 may 1526, signé Gatussi notaire de Fréjus	2	458
1542	Bagnols	compromis entre le s ^r évêque et la communauté de Bagnols du 14 février 1542 notaire Fanguiatoris de Fréjus par lequel il est porté que lad. communauté en événement de chaque nouveau évêque sera tenue de luy donner cinquante sols couronnés	2	425
1575	Bagnols	le seigneur évêque donne en emphytéose perpétuelle à noble Barthélemy de Neris conseigneur de Bagnols une terre et bouage situés aud. terroir sujet à la directe dud. évêque et en droit de lods en cas de changement de main, le 19 mars 1575, notaire Bonaud notaire de Fréjus	2	464
1575	Bagnols	led. s ^r évêque donne à nouveau bail une montagne nommé la Colle de Musset au terroir de Bagnols à damoiselle Sibille de Roman mariée à noble Barthélemy de Neris conseigneur de Bagnols, soeur lad. damoiselle à m. Bertrand de Roman évêque de Fréjus contrahant à la cense d'un sol pour mois, se réservant le droit de retemption et lods, le 9 décembre 1575, notaire Hugues Garamagne de Fréjus	2	469
1617	Bagnols	arrêt du Grand conseil qui met en possession l'évêque de la 11 ^{me} partie de Bagnols du dernier septembre 1617	2	472
1618	Bagnols	autre arrêt du conseil qui adjuge au s ^r d'Agout la 5 ^{me} partie de la terre de Bagnols du 8 septembre 1618, signé Collier	2	503
1628	Bagnols	arrêt de parlement de Provence qui condamne les habitants de Bagnols à payer au seigneur évêque la disme du millet du 26 juin 1628, signé Albert	2	514

1303	Bargemon	transaction entre le seigneur évêque et l'archidiacre au sujet de la juridiction de Favas, Bargemon et l'estang de Fréjus du 2 janvier 1303	2	156
1366	Bargemon	nouveau bail à Jacques Leutaudy de Bargemon des deux moulins que le seigneur évêque a au terroir dud. Bargemon moyennant la cense annuelle de cinquante sestiers de bled, sçavoir la moitié annone et l'autre moitié mescle, et de cinq autres sestiers moitié annone comme dessus à l'hôpital du Pont Agarron pour le droit qu'il avoit auxd. moulins le 9 may 1366, notaire Pierre Rayne de Flayosc	2	160
1498	Bargemon	reconnaissance de vigne au terroir de Bargemon par m ^e Jean Digne prêtre passée en faveur du seigneur évêque le 7 juin 1498	2	162
1510	Bargemon	institution de lieutenant de juge par le seigneur évêque au lieu de Bargemon le 6 mars 1510 notaire Quoquepi	2	164
1608	Bargemon	transaction passée entre le seigneur évêque et la communauté de Bargemon par laquelle led. évêque se départ des droits qu'il avoit aud. Bargemon et Favas moyennant une pension annuelle de 30 L. du 5 février 1608 notaire Vaixière	2	166
1311	Fayence	transaction entre le seigneur évêque et m ^e s. Murelle du diocèse d'Avignon fait vicaire de Fayence le 6 aoust 1311	2	64
1396	Fayence	garde et sentinelle par les habitants de Fayence au château du seigneur évêque situé à Fayence du 3 avril 1396	2	67
1414	Fayence	acte par lequel les habitants de Fayence déclarent ne vouloir point se joindre au procès que le seigneur évêque a contre la communauté de Fréjus du 7 juillet 1414	2	74
1425	Fayence	hommage lige rendu au seigneur évêque par tous les habitants de Fayence le 21 octobre 1425	2	60
1490	Fayence	visite des murailles et fossés par le viguier de Draguignan du 4 mars 1490	2	69
1514	Fayence	un huissier du Grand conseil étant venu assigner au conseil les conseuls de Fréjus et ceux de Fayence à la requête du seigneur évêque, ceux de Fayence auroient répondu qu'ils ne vouloient point être parties contre leur évêque, du 3 juillet 1514	2	77
1522	Fayence	acte de bail d'un jardin à Fayence écrit en provençal du 30 décembre 1522	2	84

1527	Fayence	le seigneur évêque donne à la communauté les four et moullins à nouveau bail se retenant à perpétuité le droit de domaine et de directe le 18 mars 1527	2	94
1570	Fayence	transaction passée entre le seigneur évêque et la communauté de Fayence au sujet du four et moullins dont il est parlé en l'article précédent. Lad. communauté s'oblige de payer annuellement et perpétuellement aux seigneurs évêques une pension de six cents florins de douze sols tournois pièce. Receue lad. transaction par Balthezar Maunier notaire de Fayence le 21 février 1570	2	112
1613	Fayence	autre transaction entre le seigneur évêque et la susd. communauté qui augmente lad. pension de six cents florins qui font 350 L. de la somme quarante-un écu de trois livres pièce faisant 123 L., si bien que lesd. deux pensions font la somme totale de 483 L. payables en deux termes. Acte fait le 18 avril 1613, notaire Hellion Vaixière de Fréjus et Jean Maunier de Fayence	2	124
990	Fréjus	donation de Guillaume comte de Provence à Riculphe évêque de Fréjus du mois de mars 990	1	183
1175	Fréjus	donation de Guillaume Lombardy comte de Provence	1	183
1176	Fréjus	donation d'Ildefons et Raymond Bérenger frères	1	183
1177	Fréjus	donation de Raymond Bérenger	1	183
1184	Fréjus	confirmation de la donation de Guillaume Lombardy par Ildefons	1	183
1203	Fréjus	donation par Ildefons comte et marquis de Provence aux seigneurs évêques de Fréjus de toutes les justices et autres droits de l'an 1203	1	4
1208	Fréjus	Ildefons comte de Provence donne la liberté aux évêques de Fréjus et aux chanoines de faire des acquisitions et des permutations dans tous les païs de Provence, fait à Draguignan au mois de novembre 1208	1	8
1224	Fréjus	confirmation de la donation sy dessus par Raymond Berenguier aussy comte de Provence fils d'Ildefons faite à Draguignan au mois d'aoust 1224	1	5
1224	Fréjus	Raymond Berenguier confirme la liberté et privilège sy-dessus au mois d'octobre 1224	1	9
1225	Fréjus	privilège par lequel il conste que Berenguier comte de Provence donne la moitié de la gabelle du sel aux évêques	1	7

		de Fréjus au mois de mars 1225		
1235	Fréjus	led. Raymond fait échange avec l'évêque de Fréjus des terres du Puget à Agay pour la terre de Marseins, à Draguignan, dans le cimetière, au mois de septembre 1235	1	10
1296	Fréjus	Charles second confirme et ratifie toutes les donations, privilèges et permutations accordées à l'église de Fréjus par les comtes de Provence ses prédécesseurs, fait à Rome le 28 octobre 1296	1	13
1301	Fréjus	sentence arbitrale passée entre l'évêque et le chapitre, fait à Aix le 25 avril 1301, reçue par Raymond Fabry notaire	1	104
1303	Fréjus	le seigneur Jacques de Ossa évêque de Fréjus avait fait publier par la ville de Fréjus que personne ne peut vendre du vin à Fréjus pendant que l'on vendait le sien. Le même de Ossa ayant été fait souverain pontife sous le nom de Jean vingt-deux, Jacques luy ayant succédé aud. évêché auroit transigé avec les habitants de Fréjus et se seroit départi de ce droit de la vente du vin, transaction ratifiée par le pape et par Rostan archevêque d'Aix le 13 juin 1303	1	616
1344	Fréjus	les privilèges et confirmations exprimée sy-dessus ont été publiées à la présence de l'official et juge de Fréjus et enregistrés au greffe, fait à Fréjus le 7 septembre 1344	1	14
1368	Fréjus	Jeanne comtesse de Provence confirme tous les privilèges rapporté sy-dessus le 9 aoust 1368	1	27
1399	Fréjus	un homme de S ^t -Raphaël ayant commis un homicide ses biens furent confisqués en faveur de l'évêque l'an 1399, le 1 avril	1	116
1401	Fréjus	ferme des herbages de Fréjus ou de S ^t -Raphaël par acte du 15 avril 1401	1	107
1405	Fréjus	teneur du livre appelé Livre Rouge le 2 février 1405	1	120
1409	Fréjus	les officiers royaux de Draguignan ayant attanté en matière criminelle à la juridiction de l'évêque, les comtes de Provence les auroient destitués et renvoyé la matière aux officiers de l'évêque en septembre 1409	1	79
1411	Fréjus	les officiers royaux ayant troublé ceux de l'évêque, la reine Yolans les auroit révoqué le 20 juin 1411	1	62
1417	Fréjus	certaines criminels ayant été arrêté par l'autorité du juge de Draguignan sont renvoyés aux officiers de l'évêque le 29 avril 1417	1	37

1418	Fréjus	sentence du sénéchal de Provence prononcée en faveur de l'évêque de Fréjus à Aix le 7 may 1418	1	33
1425	Fréjus	cries publiques faites par commandement du seigneur évêque le 1 octobre 1425	1	15
1425	Fréjus	hommage lige prêté au seigneur évêque par les habitants de Fréjus le 20 octobre 1425	1	40
1438	Fréjus	autre confirmation par René comte de Provence des mêmes privilèges, à Marseille le 26 février 1438	1	30
1439	Fréjus	acquisition du capoul ou barc d'Argens le dernier décembre 1439	1	138
1457	Fréjus	déclaration dud. comte René touchant les régalles en faveur de l'évêque de Fréjus, à Marseille le 7 décembre 1457	1	32
1481	Fréjus	le roy de France, sçavoir Louis XI ^e , Charles VIII et Louis XII, ont confirmé tous les privilèges tant à l'égard des ecclésiastiques que autres le 19 décembre 1481	1	65
1483	Fréjus	descente de noble Louis de Villeneuve seigneur de Flayosc viguier de Draguignan député pour le sujet des régalles appartenants à l'évêque, du 12 avril 1483	1	108
1485	Fréjus	institution de juge pour la temporalité de Fréjus, le siège vacant, du 9 novembre 1485	1	114
1487	Fréjus	le seigneur évêque donne permission à Jean Vaixière de bâtir sur les vieilles murailles à Fréjus le 24 mars 1487	1	117
1489	Fréjus	acte de transaction passé entre le seigneur évêque et les habitants de Fréjus le 27 avril 1489, reçu par Tabartelis notaire de Fréjus, où il est parlé des tables des foires et à l'article 12 ^e que le boucher ne pourra vendre la viande de mouton aux officiers de l'évêque que cinq deniers moins une obole	1	44
1490	Fréjus	renouvellement des cries publique du 5 octobre 1490	1	17
1494	Fréjus	transaction entre le seigneur évêque et les consuls de la Brigue concernant ses herbages du 8 avril 1494	1	112
1501	Fréjus	arrentement des herbages de Fréjus et du Puget à gens de la Brigue du 4 novembre 1501	1	118
1502	Fréjus	constitution de viguier à Fréjus par l'évêque le 26 juillet 1502, Pignolli notaire	1	115

1504	Fréjus	licence de pescher accordée par les officiers du seigneur évêque du 2 mars 1504	1	118
1504	Fréjus	autre arrentement desd. herbages (de Fréjus et du Puget) aux mêmes du 14 avril 1504	1	120
1511	Fréjus	arrêt du parlement d'Aix au sujet de la justice et régalle de Fréjus rendu en 1511	1	140
1511	Fréjus	arrêt du parlement de ce païs touchant le droit de la justice et création des officiers du 14 juillet 1511	1	281
1512	Fréjus	trois lettres royaux pour la révision de l'arrêt cy-dessus du 30 mars 1512	1	150
1513	Fréjus	lettre d'évocation obtenue par l'évêque au Grand conseil contre les habitants de Fréjus le 15 février 1513	1	156
1513	Fréjus	procès verbal fait par le s ^f Guodon conseiller au Grand conseil du 8 mars 1513	1	160
1514	Fréjus	arêt du Grand conseil du 8 février 1514	1	184
1514	Fréjus	attribution de juridiction au Grand conseil du 4 aoust 1514	1	186
1517	Fréjus	déclaration sur l'évocation du 5 février 1513 du 19 mars 1517	1	193
1526	Fréjus	transaction passée entre l'évêque de Fréjus et la communauté de Fréjus du 24 septembre 1526	1	198
1530	Fréjus	établissement d'un official à Draguignan du 26 septembre 1530	1	224
1532	Fréjus	déclaration du roy François premier par laquelle il promet de ne point réunir à son domaine les aliénations faites par les comtes de provence du 20 juin 1532	1	240
1537	Fréjus	dénombrement des biens de l'évêché présenté à la Chambre des comptes par l'évêque de Fréjus le 7 mars 1537	1	227
1565	Fréjus	transaction du 27 juin 1565 receue par Lambert notaire passée entre l'évêque et la communauté de Fréjus, par laquelle led. évêque se départ du droit de directe et autres choses y contenues moyennant une pension annuelle et perpétuelle de quatre cents cinquante écus d'or pistoles valant quarante huit sols tournois pièce; autre transaction, confirmation de la présente, du 12 juillet 1582 receue par Vezillis notaire	1	248

1576	Fréjus	l'évêque donne permission aux habitants de transporter le greffe pour l'embellissement de la place du Marché le 3 novembre 1576	1	263
1582	Fréjus	arrêt du Grand conseil qui permet au s ^r de Boulliers évêque de reprendre le procès commencé par le feu cardinal de Flisco du 9 mars 1582	1	282
1582	Fréjus	extrait du rolle des placets présentés au Roy le 1 décembre 1582	1	287
1583	Fréjus	demande su seigneur évêque demandant l'exécution de l'arrêt de parlement d'Aix de 1511 du 12 mars 1583	1	296
1585	Fréjus	transaction passée entre le seigneur évêque et m ^{rs} du chapitre touchant ke droit de disme du 20 septembre 1585	1	266
1585	Fréjus	arrêt du Grand conseil qui ordonne de produire sur la demande cy-dessus faite du 30 juin 1585	1	458
1586	Fréjus	lettres patentes du Roy par lesquelles il demandoit au s ^r Durand conseiller de procéder extraordinairement du 15 février 1586	1	304
1586	Fréjus	arrêt solennel du Grand conseil rendu contre les habitants de Fréjus au sujet de la justice et création des officiers et autres choses le 29 mars 1586	1	325
1587	Fréjus	procès verbal dressé par m ^r Louis Antelmy conseiller au parlement d'Aix commissaire député touchant la rébellion des habitants de Fréjus contre l'exécution de l'arrêt cy-dessus du 17 mars 1587	1	443
1587	Fréjus	demande du s ^r évêque en exécution dud. arrêt de 1586 faite le 25 septembre 1587	1	450
1587	Fréjus	arrêt du Grand conseil rendu sur le procès-verbal fait par le sieur Antelmy contre les rebelles du 29 aoust 1587	1	462
1598	Fréjus	transaction entre le chapitre et habitants de Fréjus au sujet du payement de la dîme du 16 juin 1598	1	274
1604	Fréjus	autre arrêt obtenu par l'évêque pour l'exécution de celui de 1586 rendu le 21 février 1604	1	470
1604	Fréjus	arrêt du Grand conseil qui déclare nulle les procédures faites au parlement d'Aix à la requête de l'avocat général contre le seigneur évêque du 2 avril 1604	1	472
1605	Fréjus	écriture pour le s ^r de Fréjus touchant la prescription	1	476

1606	Fréjus	arrêt du Grand conseil qui ordonne que la prescription n'aura pas lieu, du 5 juin 1606	1	486
1608	Fréjus	arrêt de renvoi du Privé conseil en règlement du jugement du 9 avril 1608	1	488
1608	Fréjus	arrêt du Grand conseil obtenu contre les habitants de Fréjus et autres endroits du dernier septembre 1608	1	494
1608	Fréjus	arrêt de forclusion du 2 juin 1608	1	571
1608	Fréjus	par arrêt du Privé conseil du Roy le procès entre le seigneur évêque et le s ^r de Foresta est renvoyé au Grand conseil le 9 avril 1608	1	573
1609	Fréjus	arrêt du parlement d'Aix au sujet des injures que Marc-Antoine Villy avoit dit au seigneur évêque de Fréjus du 12 décembre 1609	1	574
1609	Fréjus	arrêt du Grand conseil contenant transaction passée entre le seigneur évêque et habitants de Fréjus concernant le changement de viguier et autres droits du 29 septembre 1609	1	575
1611	Fréjus	ordonnance de m ^r Pericard commissaire pour la réunion du domaine aliéné du 30 juin 1611	1	599
1614	Fréjus	par acte du 19 février 1614 le seigneur évêque rachatte la barque d'Argens pour le prix de 900 L.	1	592
1615	Fréjus	arrêt par lequel il est déffendu à tous les officiers de troubler ceux établis par l'évêque du 23 janvier 1615	1	600
1625	Fréjus	arrêt du Grand conseil par lequel il est ordonné que toutes les amandes et confiscations des biens des criminels de Fréjus et autres lieux dépendants de l'évêché appartiendront à l'évêque du 18 aoust 1625	1	603
1636	Fréjus	transaction passée entre le seigneur évêque et le s ^r Vincens de Roux au sujet de la terre d'Agay remise aud. de Roux en arrière-fief. Cette transaction est importante attendu que le seigneur Zongo Ondedey en la ratifiant à Aix le 14 may 1660, notaire Arbès d'Aix, led. seigneur évêque fait des réserves, faite lad. transaction à Fréjus le 8 aoust 1636	1	606
1647	Fréjus	le seigneur évêque a été exempté de la taxe du sixième denier le 28 may 1647	1	606
1647	Fréjus	extrait d'un jugement rendu par le bureau des finances par lequel les herbages, passages et autres droits ont été tirés	1	635

		du domaine du Roy		
1683	Fréjus	extrait d'ordonnance des commissaires du domaine du Roy qui maintient l'évêque de Fréjus dans sa juridiction dud. Fréjus du 26 novembre 1683	1	609
1684	Fréjus	arrêt du conseil d'état qui ordonne la nomination des prédicateurs de l'advent et carême en l'église collégiale de Draguignan appartiendra au seigneur évêque du 24 janvier 1684	1	611
1686	Fréjus	arrêt du conseil d'état touchant l'affaire du Revest, qui ordonne que les pièces produites au parlement de Provence seront portées riere le greffe du conseil d'état pour y être jugé, du 3 septembre 1686	1	612
1690	Fréjus	jugement des commissaires des domaines au sujet des régales	1	631
1690	Fréjus	relief d'apel dud. jugement	1	634
1705	Fréjus	il y a tout de suite l'hommage fait au Roy par le seigneur évêque de Fleury en 1705	1	623
1705	Fréjus	par arrêt du parlement d'Aix Jacques André du lieu de Fayence étant fermier de la disme du seigneur évêque sur les contestations meues entre les parties led. André auroit été condamné à tous les dépens le 19 février 1705 au sujet de la disme des agneaux	1	628
1705	Fréjus	requête et ordonnances de M ^r l'évêque de Fréjus au sujet de l'arrêt du parlement sur les régales	1	634
1235	Puget	le 14 callandes de septembre 1235 Raymond Berenguier comte de Provence donne la terre du Puget et d'Agay à l'évêque de Fréjus et led. évêque luy remet en échange le lieu de Marseins	2	1
1423	Puget	acte de partage des boenes et limites du terroir du Puget du 1 may 1423	2	11
1425	Puget	hommage lige prêté par les gens du Puget au seigneur évêque de Fréjus le 31 mars 1425	2	16
1452	Puget	arrentement des pâturages du Puget du 7 octobre 1452	2	20
1483	Puget	arrentement des droits que le seigneur évêque perçoit du Puget du 8 mars 1483	2	21
1483	Puget	autre arrentement des pâturages du Puget du 8 avril 1483	2	25

1502	Puget	autre arrentement des pâturages du Puget et S ^l -Raphaël du 16 juillet 1502	2	26
1503	Puget	promesse de fouler les bleds du Puget par le procureur du seigneur évêque du 26 novembre 1503	2	27
1507	Puget	permission à Jacques Raynaudi pour faire porter des fenêtres aux murailles du château du Puget du 24 février 1507	2	28
1507	Puget	arrentement des caucades ou foulements des bleds du terroir du Puget du 8 mars 1507	2	29
1511	Puget	permission à Barthelemy Dolle de bâtir aux murailles du Puget une porte honnête pour entrer dans sa maison du 26 avril 1511	2	31
1517	Puget	permission à noble du Puget de fouler les bleds du 8 may 1517	2	32
1611	Puget	sentence du lieutenant de Duaguignan qui condamne les habitants du Puget de passer nouvelle reconnaissance au seigneur évêque du 14 novembre 1511	2	33
1614	Puget	appel au parlement de la sentence sy-dessus qui feut confirmée par arrêt du dernier juin 1614	2	47
1615	Puget	transaction entre le seigneur évêque et les habitants du Puget par laquelle il est dit qu'ensuite de la sentence et arrêt cy-dessus le seigneur évêque aura la directe universelle du 21 mars 1615	2	53
	Roquebrune	un vieux dénombrement des biens de Roquebrune et de Villepey appartenants à l'évêché de Fréjus tiré des archives d'Aix, sans datte et sans sein	2	410
1429	Roquebrune	échange fait entre le seigneur évêque et magnifique s ^f Antoine de Villeneuve marquis de Trans de la terre de Flaiosc dont led. évêque étoit conseigneur, dont il s'est départi en faveur dud. s ^f marquis, n'y ayant plus rien qu'en qualité de prieur à la jurisdiction spirituelle, et en échange led. s ^f de Villeneuve auroit remis aud. seigneur évêque tous les droits qu'il avoit ou pouvoit avoir sur les terres de Roquebrune, Pallaisson et Villepey avec le dénombrement des susd. droits le 23 juin 1429, notaire Boisson	2	308
1429	Roquebrune	le 8 ^{me} jour du mois de novembre 1429, notaire Jean Pigono, Jean évêque de Fréjus prête hommage à Charles comte de Provence pour les terres de Roquebrune et Palaisson	2	317

1550	Roquebrune	transaction du 18 novembre 1550 receue par Jean-Louis Imbert notaire entre frère Jacques de Grasse commendeur de Comps et noble Bernardin de Puget conaigneur de Roquebrune d'une part et la communauté dud. lieu d'autre au sujet du pasturage et nourriture du bétail étranger	2	329
1598	Roquebrune	quittance concédée par les seigneurs de Roquebrune touchant le dépaître du terroir dud. lieu en faveur de Jean Gaston du 28 avril 1598, notaire Attanoux	2	333
1608	Roquebrune	arrêt du parlement de Provence du 21 avril 1608 signé Estienne rendu entre l'abbé du monastère de Montmajor d'Arles demandeur et le seigneur évêque et l'abbé du Thoronnet conaigneurs de Roquebrune et autres deffendeurs. L'abbé du Thoronnet, Dolle et autres sont condamnés à payer la disme des propriétés qu'ils possèdent au terroir de Roquebrune et Villepey aud. abbé de Montmajor	2	336
1608	Roquebrune	procès-verbal fait par le lieutenant de Brignolle au sujet des querelles des gens de Roquebrune fait au mois d'avril et may 1608 signé David	2	343
1608	Roquebrune	délibéré de sentence de statut de querelle intenté par le seigneur évêque et autres conaigneurs de Roquebrune, Palaisson et Villepey contre Claude de Villeneuve se disant seigneur majeur desd. lieux prononcé le 4 may 1608, signé David greffier	2	407
1627	Roquebrune	arrêt dud. parlement d'Aix du 29 may 1627 signé Estienne qui confirme la sentence de visite du s ^r évêque et condamne l'abbé commendataire et Econome du couvent de Montmajor aux dépens modérés à 100 L.	2	341
1635	Roquebrune	autre dénombrement des terres et propriétés que le seigneur évêque a aux lieux de Roquebrune, Villepey et Palaisson avec leurs confronts, faits en 1635	2	411
1472	Saint-Raphaël	nouveau bail pour Bertrand Roux de certain lieu aperii au terroir de S ^t -Raphaël du 7 octobre 1472	2	185
1472	Saint-Raphaël	arrentement de pâturages du 8 octobre 1472	2	186
1473	Saint-Raphaël	accept de palud au terroir de Saint-Raphaël moyennant la cense annuelle d'un gros tous les ans par acte du 16 may 1473, le nom du notaire manque	2	188
1504	Saint-Raphaël	acte de convention et accord 1504 receu par Pignoli notaire par lequel il paroît que le seigneur évêque est seigneur de Saint-Raphaël puisque le nommé Pierre Anglesi menuisier	2	190

		ayant coupé du bois au terroir de Saint-Raphaël pour les gallères du prince de Monaco led. seigneur évêque luy imposa la peine de luy payer le dommage causé		
1504	Saint-Raphaël	par acte du 2 may 1504 receu par Pignoli notaire le seigneur évêque permet à Jacques Risso de la Napoule de pescher dans les mers près la Napoule appartenant aud. seigneur évêque à la lumière à la charge qu'il donnera la 24 ^{me} partie du poisson qu'il prendra aud. s ^r évêque et qu'il salera bien et décemment, fournissant led. s ^r évêque le sel et barrils	2	191
1505	Saint-Raphaël	arrentement de ferrage proche le portail de Saint-Raphaël dud. seigneur évêque du 12 octobre 1505 notaire Pinholi	2	192
1509	Saint-Raphaël	par acte du 2 juin 1509 notaire Pinholi le viguier du seigneur de Fréjus donne permission à Cristophle Leuze de couper de bois dans la forest de la Descausse terroir de Saint-Raphaël	2	193
1560	Saint-Raphaël	transaction du 10 décembre 1560 sans nom de notaire passée entre les communautés de Fréjus et de Saint-Raphaël	2	193
1560	Saint-Raphaël	teneur de la procuration faite par la communauté de Saint-Raphaël du 24 novembre 1560 receue par Raimond Vesilli notaire	2	198
1560	Saint-Raphaël	teneur de la procuration de la communauté de Fréjus du 21 novembre 1560 receue par Gabriel Clément notaire de Fréjus	2	199
1603	Saint-Raphaël	arrentement du grenier à sel joignant le palais épiscopal et l'autre grenier à Saint-Raphaël appartenant au seigneur évêque pour 6 années moyennant la rente de 90 L. et une charge de sel tous les ans fait le 21 mars 1603, receu par Vaixière notaire	2	202
1605	Saint-Raphaël	nouveau bail par le s ^r évêque au s ^r de la Fumée de la terre d'Agay pour la rendre habitable du 10 septembre 1605 notaire Maurel	2	211
1607	Saint-Raphaël	déclaration des habitants de Saint-Raphaël par laquelle ils attestent que la juridiction haute, moyenne et basse a toujours appartenu au seigneur évêque du 14 septembre 1607, Vaixière notaire de Fréjus	2	203
1607	Saint-Raphaël	autorisation de la déclaration sy-dessus par délibération	2	206

		du conseil de Saint-Raphaël du 21 septembre 1607, notaire Benoit de Fréjus		
1510	Seillans	création d'officiers au lieu de Seillans, Bourigaille, S ^t -Julien de Ollis et S ^t -Pierre de Boton par les conseigneurs desd. lieux du 11 septembre 1510	2	143
1551	Seillans	transaction passée le 10 septembre 1551 reçue par Marc Dolle notaire de Fréjus au sujet d'une prétention que noble Boniface de Flotte s ^r de Meaux avoit sur certaine terre appelée le Devanson. Led. s ^r évêque pour le bien de la paix auroit cédé et remis aud. s ^r de Flotte led. Devanson avec tous ses droits, sauf et réservé aud. évêque la disme de toute sorte des grains ou seizein qui se recueilliront aud. Devanson et autres terres situées au terroir de S ^t -Julien et pour la cession et rémission dud. Devanson led. s ^r de Meaux s'oblige de payer annuellement et perpétuellement le jour de saint Michel aud. seigneur évêque une cense de dix florins. Arrêt d'expédient du 12 aoust 1614 qui condamne le s ^r de Meaux et de Seillans au payement de lad. cense	2	144
1608	Seillans	par acte de transaction du 16 juin 1608 reçue par Hellion Vaixière notaire de Fréjus et Bernardin L... notaire de Seillans le seigneur évêque se départ de tous les droits qu'il pouvoit avoir sur la communauté de Seillans moyennant une pension annuelle et perpétuelle de 30 L. payable à chaque fête de Pâques	2	147